



affiché le 30/03/23

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

COMMUNE DE TONNERRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
TONNERRE
N° 2023 / 046**

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 27

Présents : 19

Exprimés : 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars, à vingt heures, le conseil municipal de la ville de Tonnerre s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Cédric CLECH, maire, suivant la convocation du 13 mars 2023.

Étaient présents : Emilie ORGEL, Chantal PRIEUR, Sylviane TOULON, Pascal LENOIR, Gaëlle BENOIT, Christian ROBERT (adjoints), Gilles BARJOU, Philippe GERTNER, Jeanine CALCIO GAUDINO, Michel DROUVILLE, Marie-Laure BOIZOT, Jean-François FICHOT, Jean-Claude CASTIGLIONI, Dominique AGUILAR, Laurent LETRILLARD, Nicole ELBACHIR, Nabil HAMAM.

Absents représentés : Sophie DUFIT, Jocelyne PION, Bahya BAILICHE, Bernard CLEMENT, Silvia LARRANDART, Lucas MANUEL.

Absents : Stéphane GRILLET, Sylvain TROTTI.

Secrétaire de séance : Gaëlle BENOIT.

Nomenclature @CTES : Finances / Décisions budgétaires

FINANCES

AFFECTATION DE RESULTATS 2022 - BUDGET CAMPING

- Compte tenu des résultats constatés sur la balance générale du budget du Camping et la réalisation du budget établis comme suit :

Résultats	section de fonctionnement	section d'investissement
reportés 2021		
de l'exercice 2022	32 559,22	-3 348,71
de clôture 2022	32 559,22	-3 348,71

Et que les restes à réaliser sont excédentaires à hauteur de 13 877,50 € ;

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide	Pour : 25
	Contre : 0
	Abstention : 0

- D'affecter l'excédent de fonctionnement 2022 du budget Camping sur le budget primitif 2023 de la façon suivante :
 - o **32 559,22 €** en report à nouveau de la section de fonctionnement 2023
 - o Que le déficit constaté de la section d'investissement soit inscrit en report à nouveau au compte 001 de la section d'investissement, soit **-3 348,71 €**.



Pour extrait conforme,
Cédric CLECH
Maire de Tonnerre